

**Conseil de
la CIEPP**
Quel rôle,
quel cap ?

p.2

La CIEPP
Investisseur
responsable et
durable

p.7

PORTRAIT D'ENTREPRISE

ID Quantique
Numéro un
mondial

p.4

Bleu Horizon

#01



CIEPP
Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle



Conseil de fondation : quel rôle, quel cap ?

Prévoir, pérenniser, surveiller. Ce sont les missions du Conseil de fondation de la CIEPP, organe suprême de la caisse de pension. Son rôle, ses valeurs et ses particularités sont décrits au travers d'une interview croisée de son président et de son vice-président.

Le Conseil de fondation de la CIEPP est composé de dix membres : cinq représentants des employeurs et cinq représentants des salariés. L'organe suprême qui dirige l'institution veille à l'exécution des tâches légales, détermine les objectifs et les principes stratégiques, ainsi que les moyens pour les mettre en œuvre. Président du Conseil de fondation depuis 2014, Aldo Ferrari résume l'essentiel de la mission en deux mots : stratégie et contrôle de l'institution. « Avec le tandem que nous composons, Luc Abbé-Decarroux (vice-président) et moi-même, nous portons ces deux dimensions. Notre rôle n'est pas de mettre le nez dans le détail de l'opérationnel, mais d'avoir une responsabilité de surveillance. Et, plus fondamentalement, une fonction stratégique. Régulièrement, je me pose la question : où sera la CIEPP dans cinq à dix ans ? Nous devons avoir une vision à long terme. Tout le monde parle du long terme pour le 2^e pilier, mais beaucoup opèrent à court terme, à six mois ou à peine un an. Or, il faut se projeter au-delà. J'essaie d'anticiper ce que seront les besoins et les attentes des entreprises et de leurs collaborateurs dans dix ans et de quelle manière nous pourrions y répondre. »

Par sa fonction de directeur général adjoint de la FER Genève, fondatrice de la CIEPP en 1961, Luc

Abbé-Decarroux a un rôle plus « opérationnel », plus rapproché avec la direction de la CIEPP, « sans confusion des rôles », à commencer par la présidence des deux commissions de placements en valeurs mobilières et immobilières. Au moment de décrire la mission du Conseil, il revient aux valeurs de la CIEPP : solidarité, responsabilité, indépendance, partenariat social, institution à but non lucratif. « Ces valeurs doivent être constamment dans la tête des membres du Conseil. Nous défendons les intérêts des assurés, des actifs et des pensionnés, et aussi les intérêts des entreprises affiliées, qui offrent des prestations de couverture sociale à leur personnel. Nous devons gérer le patrimoine confié – 5,8 milliards –, et garder en tête le but permanent d'une administration efficace. Nous devons nous distinguer en restant simple, solidaire, efficace. »

« La caisse de milliers de PME »

L'un et l'autre disent l'importance d'être « un lien » entre les assurés et la Caisse. Un lien essentiel, puisque, fondation commune, la CIEPP n'est pas la caisse de retraite d'une ou de deux entreprises, mais de plus de 9000 entités. « Nous ne dépendons pas de la santé financière d'un employeur. Nous sommes la caisse de retraite de milliers de PME : c'est notre défi et notre force, commente Aldo Ferrari. Nous sommes sur un marché et devons intégrer que nous avons des concurrents. » Et Luc Abbé-Decarroux de relever : « On est regardé, observé et nous avons aussi des responsabilités politiques quant au devenir de la prévoyance professionnelle. »

En deux phrases

La valeur de la CIEPP la plus importante pour vous ?

Aldo Ferrari : La structure associative, fondamentale ! Cela fait partie du modèle du partenariat social. Ce lien direct avec les entités associatives est très important. C'est une prestation de services mais c'est aussi une précieuse source d'informations et de lecture des entreprises.

Luc Abbé-Decarroux : L'équité, ou le souci de l'équilibre, est la condition première et indispensable pour que les autres valeurs de la CIEPP – solidarité, transparence et partenariat social – puissent être défendues.

Notre force, c'est... ?

AF : Notre gouvernance. Le Conseil de fondation n'a aucun conflit d'intérêts. Chacun sait qui représente qui et ce qu'il y fait. Il y a une convergence d'intérêts et une vision partagée.

LAD : Notre capacité à faire du sur-mesure de masse ! Tout en restant simples nos prestations répondent aux attentes d'entreprises très différentes les unes des autres.

La CIEPP dans 10 ans ?

AF : La CIEPP aura encore grandi ; elle sera implantée plus largement en Suisse romande. Elle sera plus présente dans le débat public, en conservant la même identité, les mêmes valeurs, mais peut-être dans un nouvel emballage.

LAD : La CIEPP continuera de se distinguer par la perpétuation de ses valeurs. En phase avec les générations montantes et plus dynamique dans sa communication, elle aura gagné de nouvelles parts de marché en Suisse romande.

L'institution des PME

La CIEPP est l'institution des PME, des micro-entreprises et des indépendants. Plus de 160 secteurs économiques sont représentés!

9309
entreprises
et indépendants



42 ans en moyenne

En 2016, la CIEPP a franchi la barre des 40000 assurés pour atteindre 40141. L'âge moyen des assurés actifs est bas : 42 ans en moyenne.

40141
assurés actifs



Plus de huit actifs pour un rentier

Au 31 décembre 2016, 4904 rentes étaient ouvertes à la CIEPP. Deux tiers des bénéficiaires de rentes perçoivent une rente de vieillesse. Le dernier tiers groupe les rentes survivants, les rentes invalidité et les rentes d'enfant.

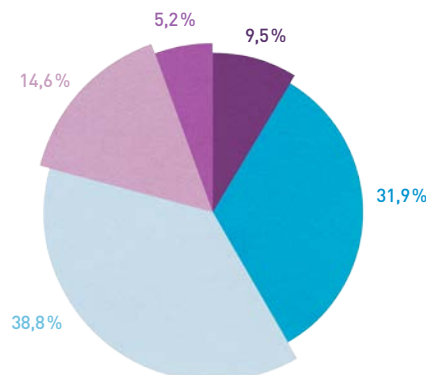


4904
rentiers

Total des placements

Au 31 décembre 2016, les placements de la CIEPP – selon OPP2 – se répartissaient ainsi : 9,5% en liquidités, 31,9% en obligations, 38,8% en actions, 14,6% en immobilier et 5,2% en gestion alternative. Dans les prochaines années, la part en immobilier sera accrue avec la participation à plusieurs grands projets à Genève et en Suisse romande.

5,872
milliards



→ Aldo Ferrari

Président du Conseil de fondation de la CIEPP

En davantage que 140 signes !

Nous sommes souvent plus vite informés des changements du monde que ceux qui en subissent les effets. La perception de ce qui nous entoure est constamment en concurrence avec les informations en temps réel de ce qui se passe ailleurs. La connectivité nous apporte des outils et des connaissances illimitées. Elle crée aussi une nouvelle lecture du monde. Elle peut combattre les dictatures, mais aussi réduire la complexité du monde à un tweet de 140 caractères.

Dans ce champ d'immédiateté et d'information en continu, le Conseil de fondation de la CIEPP a voulu se doter d'une nouvelle publication. À l'heure du numérique, nous avons parié sur le support papier. Non par nostalgie ou par résistance mais simplement pour garder le contact avec nos assurés et nos affiliés, pour leur parler de la prévoyance professionnelle à laquelle nous croyons et pour leur offrir des clés de lecture sur ce qui les préoccupe, les intéresse et donc nous passionne... en davantage que 140 signes!

Dans cette nouvelle publication, *Bleu Horizon*, nous parlerons des thèmes centraux de la prévoyance professionnelle ainsi que de celles et ceux qui nous font confiance : vous. Quatre fois par an, vous découvrirez les aspects méconnus du 2^e pilier comme ceux qui font débat public. Bleu Horizon, parce que l'horizon incarne la vision à long terme que nous poursuivons et que le bleu est la couleur emblématique de la CIEPP.

À l'heure de ce premier numéro, la Suisse entre dans la phase finale de la plus grande réforme de ses retraites depuis la création du système des trois piliers. Prévoyance 2020 sera le grand défi de l'année, et nous aurons l'occasion d'y revenir.

Dans l'intervalle, bonne lecture !



ID Quantique commercialise des systèmes de cryptographie et de communication inviolables.

Une équipe de 45 collaborateurs à Carouge, sous la direction de Grégoire Ribordy, appelée à grandir prochainement.

AFFILIÉE
À LA CIEPP DEPUIS
2002

PORTRAIT

ID Quantique, le mariage du secret et de la lumière

ID Quantique est spécialisée dans la cryptographie quantique. Entre autres applications, la société a inventé le secret bancaire inviolable lors de transmissions de données. Le pari pris il y a quinze ans par les quatre fondateurs, issus de l'Université de Genève, est un succès international.

par Ignace Jeannerat

ID Quantique est née d'une volonté: traduire en produits les résultats d'une recherche universitaire et industrialiser la cryptographie quantique. Tentons d'expliquer ce que réalisent les 45 collaborateurs – qui réunissent des compétences en physique, en optique, en électronique et

en informatique – dans le quartier de La Praille, à Carouge. «Notre champ d'action, c'est l'optique quantique», explique Grégoire Ribordy, directeur et cofondateur de l'entreprise. Comprenez pour le premier mot la science de la lumière et pour le second le monde de l'infiniment petit.

«Plus concrètement, ajoute-t-il, imaginez un système de communication comme une partie de tennis. L'émetteur inscrit l'information à transmettre sur une balle de tennis et l'envoie à son partenaire, qui l'attrape et qui lit le message. Le risque existe qu'un adversaire intercepte cette balle pour voler le message, avant de la renvoyer. C'est une vulnérabilité fondamentale des systèmes de communication. Avec la cryptographie quantique, on remplace la balle de tennis par une bulle de savon. Toute tentative d'interception provoquera l'éclatement de la bulle et révélera l'attaque.» Les balles de tennis représentent des impulsions lumineuses intenses – constituées de millions de grains de lumière ou photons. Un espion peut intercepter quelques photons sans perturber les autres. «Notre bulle de savon est une impulsion constituée d'un seul et unique grain de lumière, objet décrit



par la physique quantique, selon laquelle toute observation cause une perturbation.»

ID Quantique commercialise des systèmes de cryptographie et de communication inviolables. La société protège à très long terme les données sur des réseaux informatiques: sécurité garantie sur des décennies, indépendamment de la montée en puissance des ordinateurs. «Nous avons été les premiers, en 2007, à appliquer cette technologie dans le cadre d'un dépouillement de bulletins de vote, à Genève. Aujourd'hui, les informations protégées par nos solutions, par exemple entre deux centres de calculs d'une banque, sont inviolables.»

Les produits d'ID Quantique sont utilisés par toutes les industries dites sensibles: banque, gestion de données personnelles, propriété intellectuelle, santé, collectivités et États.

«Le marché visé par ID Quantique est encore en phase de création. Nous constatons un intérêt croissant de la part de nombreux acteurs. Des investissements considérables partout dans le monde, en particulier en Chine et dans le reste de l'Asie.»

Les produits d'ID Quantique, appareils et logiciels, sont utilisés par des gouvernements, par des entreprises et par des équipes de recherche dans plus de 60 pays. Ils se classent en trois catégories. Outre le pilier phare, la cryptographie et ses boîtiers de chiffrement quantique, l'entreprise fournit des circuits électroniques générateurs de nombres parfaitement imprévisibles à usage, par exemple, d'entreprises de jeux (Loterie romande, Française des Jeux, etc.) et des appareils scientifiques détecteurs de lumière (photons). Ces trois pôles sont tous profitables et permettent à ID Quantique de se développer, d'innover et de rester à la pointe.

ID Quantique est aujourd'hui numéro un mondial dans sa spécialité. Son dernier tour de financement la rapproche du géant coréen SK Telecom, et une coentreprise avec China Quantum Technologies lui offre une porte d'entrée sur le marché chinois. Les concurrents de l'entreprise carougeoise sont principalement en Asie, où règne un intérêt énorme pour ces projets de la part de grands groupes privés (Toshiba, par exemple) et d'entités étatiques.

Face à eux, l'entreprise genevoise liste ses atouts: la proximité avec l'Université de Genève, la longévité

- **2001** Fondation de ID Quantique par quatre scientifiques de l'Université de Genève.
- **2004** Première levée de fonds auprès d'un venture-capital luxembourgeois, soit un million d'euros pour produire le premier produit.
- **2007** Première application de la cryptographie quantique pour l'État de Genève (sécurisation d'un vote).
- **2010** Technologie utilisée lors de la Coupe du Monde de football en Afrique du Sud. Objectif: sécuriser le réseau de la police de Durban.
- **2016** Création d'une joint-venture en Chine et partenariat stratégique en Corée du Sud.

de l'entreprise, qui développe aujourd'hui sa quatrième génération de produits, l'image de sécurité et de haute technologie de la Suisse et une législation nationale qui protège l'information des appétits étatiques.

Et la prévoyance ?

ID Quantique est affiliée à la CIEPP depuis 2002. «Lors de la création de l'entreprise, nous étions dans un mode d'urgence. J'avais repéré une fondation de prévoyance qui mettait surtout en avant ses investissements responsables, mais ce sont les facilités administratives proposées par la FER Genève et par la CIEPP et les résultats passés de la fondation qui ont motivé notre adhésion. Ce fut le choix de l'efficacité. Nous regardons aussi comment la CIEPP porte elle aussi une attention toute particulière au caractère responsable de ses investissements. Au cours des années, nous avons changé de plan pour proposer à nos collaborateurs une offre supérieure, qui nous place dans la moyenne des prestations. Entreprise jeune, nous sommes sensibles à nos coûts; entreprise composée surtout de jeunes collaborateurs, la question du 2^e pilier n'est pas le critère premier de leur engagement. Avec l'âge, l'intérêt pour les questions de prévoyance est néanmoins croissant»...

En chiffres

45 collaborateurs

ID Quantique compte 45 collaborateurs, et probablement dix de plus dans les six prochains mois, sans compter les employés qu'emploiera à terme la joint-venture créée en Chine.

30 brevets

Depuis sa fondation, 30 brevets ont été déposés en matière de technologies quantiques.

10 millions

ID Quantique réalise un chiffre d'affaires proche de 10 millions de francs. Ses trois activités sont profitables. «Le niveau bénéficiaire final dépend de l'ampleur de l'investissement en R&D.»

À la retraite, à quoi ai-je droit ? Rente ou capital ?

Depuis 2005, la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) indique que les prestations de vieillesse sont versées sous forme de rente et introduit la possibilité pour l'assuré de demander à recevoir le quart de son avoir sous forme de capital. Telle est la règle pour le régime obligatoire, c'est-à-dire le cadre minimal de dispositions fixées dans la loi qui doivent être respectées par toutes les institutions de prévoyance.

Dans le régime subobligatoire, où les institutions sont libres d'offrir des prestations plus généreuses ou d'être plus flexibles, un retrait de la totalité du capital est possible si l'option est inscrite dans leur règlement.

Dans les usages, la prestation vieillesse est aujourd'hui très majoritairement perçue sous forme de rente. Deux étapes préalables sont nécessaires avant de prendre une décision aussi importante: d'abord relire le règlement de sa caisse de pension pour connaître les options proposées. Ensuite s'interroger: est-ce que je préfère miser sur la sécurité de la rente ou opter pour plus de liberté en prenant tout ou partie



du capital? Plus largement, il faut examiner sa situation familiale et patrimoniale, son espérance de vie, ses obligations financières, sa charge fiscale et sa capacité à investir et à gérer le capital retiré.

Trois options

Ultime formalité: si l'assuré est marié, le versement de la prestation en capital n'est possible qu'avec le consentement écrit du conjoint. À la CIEPP, comme dans de nombreuses caisses de pension, trois options sont offertes à l'heure où sonne la retraite: une rente vieillesse garantie à vie (dite viagère), le capital en totalité ou une combinaison entre rente vieillesse et capital. Ainsi, par exemple, l'assuré, fort d'un capital accumulé de 800 000 francs à l'âge de 65 ans,

peut annoncer, dans le délai requis par l'institution (à la CIEPP jusqu'au dernier mois d'activité), vouloir bénéficier d'une rente du 2^e pilier de 4000 francs par mois et obtenir le solde sous forme de capital. Concrètement, 705 883 francs serviront à la rente (705 883 francs multipliés par le taux de conversion de 6,8% à la CIEPP créent une rente de 48 000 francs) et le solde de 94 117 francs lui sera versé pour réaliser en tout temps des désirs particuliers.

Phénomène croissant: de plus en plus d'institutions de prévoyance d'entreprises privées contraignent les collaborateurs dont le salaire annuel assuré dépasse 100 000 francs à choisir, à la retraite, la prestation en capital. L'entreprise s'allège ainsi de risques et de provisions liés à la santé de sa caisse de retraite.

À intervalles réguliers, nous apportons de manière simple et didactique une réponse à une question fréquemment posée par les assurés de la CIEPP. [À découvrir sur le site internet de la CIEPP, rubrique «Questions & Réponses».](#)

La CIEPP, investisseur responsable et durable

La CIEPP a intégré de longue date les préoccupations environnementales, sociales et de bonne gouvernance dans ses activités. En lançant avec Ethos une action à l'échelle internationale, elle franchit une nouvelle étape.

« La première initiative que nous avons signée souligne la dimension désormais internationale que prend notre action pour un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles nous sommes investis. Ce sont plus de 60 investisseurs représentant plus de 200 milliards de francs sous gestion qui opèrent ensemble. » Fabrice Merle, directeur de la CIEPP, est convaincu de la force de cette stratégie. « Je crois au dialogue, à l'efficacité du soft power et à son impact pour obtenir de réelles avancées sur les thèmes environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance. Les développements concernant la prise de contrôle de Sika par Saint-Gobain montrent la nécessité d'actions groupant des investisseurs internationaux. » La résolution d'actionnaires pour supprimer la clause d'opting out déposée par Ethos, fon-

dation suisse pour un développement durable, et quelques autres investisseurs suisses – dont la CIEPP – et internationaux en décembre 2015 a permis de maintenir jusqu'ici l'indépendance de Sika.

En créant Ethos Engagement Pool International (EEP International) avec Ethos et cinq autres fondations suisses, la CIEPP confirme son choix du dialogue actif. L'objectif est, à travers l'investissement et l'exercice des droits de vote aux assemblées générales des actionnaires, d'influencer le comportement des entreprises et d'intervenir pour exiger du management une amélioration des pratiques dans la durée. A ses yeux, l'activisme actionnarial est aujourd'hui la démarche la plus efficace pour représenter les intérêts de ses affiliés. L'expérience féconde de l'Ethos Engagement Pool Suisse, que la CIEPP a rejoint en 2011, est un premier pas.

Première lettre cosignée

À travers EEP International, la CIEPP s'allie à des initiatives internationales d'engagement collectif. Concrètement, une première lettre

cosignée par la CIEPP et les autres participants du pool a été adressée début janvier à 107 grandes entreprises américaines pour les inviter à publier leur stratégie face aux émissions de CO₂ et à renforcer leurs actions en faveur de leur réduction. Une deuxième lettre porte, elle, sur le changement climatique et sur l'impact environnemental.

La participation à EEP International permet aussi à la CIEPP de disposer d'une importante base de données pour analyser l'exposition de son portefeuille aux facteurs sociaux et environnementaux et de mettre en lumière les controverses affectant ses participations. Ces informations peuvent répondre aux interrogations du Conseil de fondation, des assurés et de l'opinion publique sur ces thématiques.

Le prochain objectif de la CIEPP est de pousser les directions de fonds à plus de transparence quant à leur exercice des droits de vote, voire de permettre aux investisseurs d'influencer directement les votes. Cette pratique est déjà appliquée par son gestionnaire externe en actions suisses.

Des paroles aux actes !

Investir de manière durable à la CIEPP, c'est une conviction et des actes. La CIEPP investit à long terme en détenant ses titres sur la durée afin de contribuer au financement de l'essor économique général, dont elle compte bénéficier. Elle exerce ses droits de vote en Suisse lors des assemblées générales de sociétés, pour les titres qu'elle détient en direct et pour les titres détenus à travers un fonds de placement d'actions suisses. Un rapport annuel sur l'exercice des droits de vote, société par société, est publié et mis à la disposition des assurés.

Investir de manière durable à la CIEPP, c'est aussi ne pas investir dans les matières premières, ni dans les hedge funds en raison de leur caractère spéculatif. C'est, dans l'investissement immobilier, construire et acheter des immeubles neufs avec label Minergie et travailler avec des entreprises qui respectent les conventions collectives de travail et le paiement de leurs charges sociales.



114%
degré de
couverture

La CIEPP est dotée d'une très solide base financière. Le degré de couverture, soit le rapport entre fortune et engagement, était proche de 114% au 31 décembre 2016 contre 111,9% à fin 2015.

Retraite: le grand chantier 2020

C'est un chantier d'envergure. Il s'agit de consolider les fondations du système suisse de prévoyance vieillesse face aux défis : évolution démographique, arrivée à la retraite de la génération des baby-boomers, allongement de la durée de vie, rendement en baisse des placements.

Depuis deux ans, le parlement travaille sur la réforme globale Prévoyance vieillesse 2020 proposée par le Conseil fédéral. Une réforme qui concerne prioritairement la part minimale LPP. Dans les prochaines semaines, Conseil national et Conseil des États doivent trouver un compromis sur cette réforme. Le temps est compté !

LES POINTS D'ACCORD

Âge de la retraite

L'âge de référence de la retraite (AVS – 1^{er} pilier – et LPP – 2^e pilier) sera fixé uniformément à 65 ans pour les hommes et pour les femmes. Conseil national et Conseil des États sont unanimes pour franchir cette étape en trois ans dès l'entrée en vigueur de la loi. Le Conseil national propose éga-

lement une forme de mécanisme automatique pour augmenter dès 2033 l'âge de la retraite – jusqu'à 67 ans – en cas de manque d'argent dans le fonds AVS. Ce dispositif sera soumis au peuple en marge du projet.

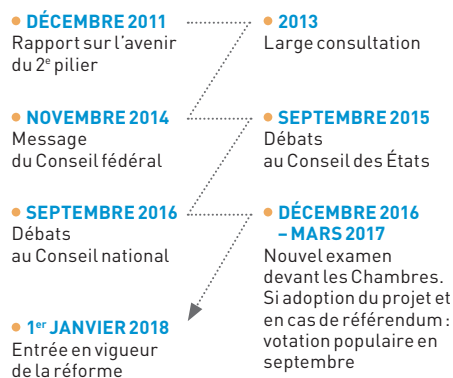
Taux de conversion LPP

Les Chambres approuvent la réduction du taux de conversion (part obligatoire) en quatre ans, de 6,8% à 6,0%. Pour les assurés qui auront eu 40 ans (proposition du Conseil fédéral et du Conseil national) ou 50 ans (souhait du Conseil des États) au moment de l'entrée en vigueur de la réforme, un mécanisme sera mis en place pour garantir le niveau des prestations antérieures.

Flexibilisation de la retraite

Accord général sur une flexibilisation de la retraite entre 62 ans (avec exceptions) et 70 ans, avec un système de bonus-malus.

Le parcours de la réforme



LES POINTS DE DIVERGENCE

Financement

Pour financer la réforme, le Conseil national veut augmenter la TVA de 0,6% en deux étapes, contre 1% pour le Conseil des États et 1,5% pour le Conseil fédéral.

Mesures de compensation

Pour compenser la baisse du taux de conversion, deux options s'affrontent: la majorité du Conseil des États propose une augmentation de 70 francs par mois de la rente AVS et un relèvement du plafond de la rente pour les couples. Elle ajoute une cotisation avancée à 21 ans dans le 2^e pilier. La majorité du Conseil national opte, elle, pour davantage de cotisations dans la LPP.

CIEPP

Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle

**NOUS
SOMMES
À VOTRE
ÉCOUTE!**



**Vous accompagner
pour une solution prévoyance,
modifier votre plan,
choisir de nouvelles prestations
pour vous
et vos collaborateurs,
répondre à vos questions...**

GENÈVE

Rue de Saint-Jean 67
Tél. 058 715 31 11

BULLE

Rue Condémine 56
Tél. 026 919 87 40

FRIBOURG

Rue de l'Hôpital 15
Tél. 026 350 33 79

NEUCHÂTEL

Av. du 1^{er} Mars 18
Tél. 032 727 37 00

PORRENTRUJ

Rue de la Perche 2
Tél. 032 465 15 80